

Règlements de la ligue de Mini-basket

1) Composition des équipes :

- Les équipes féminines et masculines de chaque établissement d'enseignement seront formées de 8 joueurs minimum et 14 joueurs maximum (ou plus en rotation).

2) Formule de rencontre :

- Chaque équipe jouera 2 parties par journée d'activité.
- Si une équipe n'a pas le nombre minimum de participants par équipe, alors celle-ci perd automatiquement le match par forfait, mais peut quand même jouer dans l'intervalle de temps qui lui était alloué.

3) Durée des parties :

- La durée des parties sera de 4 quarts de 8 minutes non chronométrées avec une pause d'une minute entre les quarts et de 5 minutes à la demie.
- Si le résultat est nul à l'expiration du 4^e quart, le jeu doit être arrêté immédiatement et les deux équipes recevront 1 point au classement.

4) Règle de participation :

- Participation maximale: Aucun joueur ne peut prendre part à plus de deux quarts complets ou l'équivalent, au cours des trois premiers quarts.
- Participation minimale : Tout joueur doit participer activement à l'équivalent d'un quart complet au cours des trois premiers quarts d'un match.
- Aucune substitution libre n'est permise durant les trois premiers quarts d'un match. Les substitutions doivent être effectuées au début d'un quart et/ou lors de l'arrêt obligatoire du jeu à quatre minutes. La substitution libre sera permise au cours du quatrième quart.

5) Déroulement des matchs :

- La défensive d'homme à homme, tel que décrit par la FBBQ est **obligatoire**. Le mi-terrain sera appliqué **en tout temps** pour les catégories B et C. La catégorie A peut jouer une pression sur tout le terrain sauf lors des matchs où il y a un écart de plus de 20 points où elle devra jouer mi-terrain.

Sanctions :

1re infraction :	Avertissement
2e infraction :	1re faute technique à l'entraîneur
3e infraction :	2e faute technique à l'entraîneur
4e infraction :	L'équipe perd par forfait

- Dans les cas d'entre-deux, sauf lors des débuts de chaque mi-temps, la procédure de possession alternée sera appliquée.
- La pénalité (situation de boni) est administrée à partir de la 5e faute d'équipe à chaque quart, la pénalité est de 2 lancers.

6) Classement des équipes :

- Partie gagnée : 2 points
- Partie nulle : 1 point
- Partie perdue : 0 point
- Partie forfait : 0 point et l'équipe perd 0 à 20

Les règlements officiels du basketball de « FIBA », incluant les amendements de la FBBQ, seront employés toutefois, les règlements spécifiques auront préséance sur les règlements officiels. Pour plus d'information, voir le site internet du RSEQ Outaouais (<http://www.outaouais.rseq.ca>), de Basketball Québec (<http://www.basketball.qc.ca/index2.htm>) et du comité provincial d'arbitrage du Québec (<http://www.basketball.qc.ca/cpa/>).

